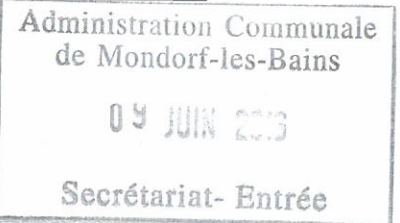




Luxembourg, le 08 JUIN 2016

Administration communale
de Mondorf-les Bains
B.P. 55

L-5601 Mondorf-les-Bains



Référence : 82.695/CL-mb

Dossier suivi par : Christian Lahure

Tél. +352 247 86819

E-mail : christian.lahure@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Plan d'aménagement général de la commune de Mondorf-les-Bains (addendum concernant des surfaces sises à Altwies, route de Luxembourg et à Ellange, rue du lavoir)

Monsieur le Bourgmestre,

Dans le contexte du dossier émarginé, je vous informe que je partage l'appréciation du bureau d'études comme quoi des incidences négatives dans le sens de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles et que partant les deux dossiers ne nécessitent pas une appréciation approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales.

Toutefois, les mesures d'atténuation suivantes devront être consacrées moyennant servitude-urbanisation dans la partie réglementaire du plan d'aménagement général :

- Pour la surface « Altwies » :

Sur une bande d'une profondeur de 15m à partir de la berge de la Gander aucune construction, aucun système d'éclairage ne pourront y être aménagés. Les structures vertes existantes dans cette bande seront conservées dans leur intégralité ;

- Pour la surface « Ellange » :

Sur une bande d'une profondeur de 15m à partir de la berge de la « Leiteschbaach », seules des constructions légères du type abri de jardin ou autres pourront y être érigées.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.3 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement



Camille GIRA
Secrétaire d'Etat

Copies pour information : Ministère de l'Intérieur
Administration de la nature et des forêts
Administration de l'environnement
Administration de la gestion de l'eau